MAIRIE DE MAILLY LE CAMP

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Le douze avril deux mille vingt- deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en mairie, sous la présidence de Monsieur ROBERT Jean-Claude, Maire de Mailly-Le- Camp

<u>Membres présents</u>: BEQUET Christophe, BESSE Flavie, BOSSAT Thierry, FOY Virginie, LAMBERT Patricia, MICHONNEAU Philippe, MORETTI Angelo, REMY Laurence, TRIBOU Arnaud

Membres absents excusés :

BRACQ Catherine CUSATI Adrien ayant donné pouvoir à MORETTI Angelo GUILLEMAILLE Lucie ayant donné pouvoir à BESSE Flavie GUILLEMAILLE Philippe REMY Dominique ayant donné pouvoir à REMY Laurence SAUTIERE Virginie

Membres absents: QUINZIN Eric, AUZOUX Agnès

Secrétaire: BEQUET Christophe

ORDRE DU JOUR:

La séance est ouverte avec accueil et échanges avec M. VIGIER, collaborateur Parlementaire de Mme Vanina PAOLI-GAGIN, Sénateur de l'Aube et Directeur général de la fondation UTT

Budget annexe service des eaux – année 2021 : approbation du compte de gestion – Vote du compte administratif – Affectation du résultat – amortissements des travaux et participation – approbation du rapport d'activité

1/ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2021 du budget annexe du service des eaux qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 68 287,59 € et un déficit d'investissement de 8 461.02 €.

2/ Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2021 comme suit :

- en report de fonctionnement (R002) : 45.287,53 €
- en affectation en investissement (R1068) : 23 000,00 €

3/ Le conseil municipal fixe la durée et la dotation annuelle d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2022 des travaux de l'exercice 2021 comme suit :

Nature des travaux	Montant des travaux	Durée d'amortissement	Dotation annuelle
Renforcement AEP chemin des Ceriseaux	4 661,68 €	30 ans	155,39€
Renforcement eau et DCI rue général de Gaulle de la rue Pasteur au camp militaire	162 661,18 €	30 ans	5 422,04 €

4/ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel 2021 sur le coût et la qualité de l'eau

Vote du budget de l'exercice 2022 du service des eaux : vote des tarifs, constitution de provision pour créances douteuses

1 /Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2022 du service d'eaux qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 174 807 € en section de fonctionnement et à 125 566 € en section d'investissement.

2/ Il décide de maintenir les tarifs de l'eau pour les consommations relevées à compter du 1er avril 2022 à 1,75 € le mètre cube auquel s'ajoute la redevance pollution à 0,22 € le mètre cube

Le prix de maintenance des compteurs d'eau est également maintenu :

- 9 € par semestre pour les compteurs de diamètre 15 mm et 20 mm
- 18 € par semestre pour les compteurs de diamètre supérieur à 20 mm

3/ Le conseil municipal, vu les dispositions prévues à l'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales, approuvent la constitution de provision pour créances douteuses pour 1 422 €.

Budget annexe lotissement zone les Vignattes – année 2021 : approbation du compte de gestion – Vote du compte administratif

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement les Vignattes qui laissent apparaître un déficit d'investissement de 134 705,55 €.

Vote du budget de l'exercice de 2022 du lotissement zone les Vignattes

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2022 du lotissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 393 911 € en section de fonctionnement et à 453 612 € en section d'investissement.

Vente des lots du lotissement zone les Vignattes : clause de séquestre en cas de dégâts causés par les entrepreneurs du bénéficiaire d'un lot

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à 1 000 € par lot le montant du dépôt de garantie destinée à la réparation des dégâts ou dommages éventuels qui pourraient être causés à la voirie et ouvrages réalisés par le lotisseur lors des constructions des logements, quand aucun responsable n'est identifié

Budget principal : approbation du compte de gestion 2021 – Vote du compte administratif – Affectation du résultat de 2021 – amortissements des travaux et participation

1/ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2021 du budget principal de la commune qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 887 859,71 € et un excédent d'investissement de 684 005,77 €.

2/ Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2021 comme suit :

- en report de fonctionnement (R002) : 407 859,71 €
- en affectation en investissement (R1068): 480 000,00 €

3/ Le conseil municipal fixe la durée et la dotation annuelle d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2022 des travaux réalisés en 2021 comme suit :

Nature des travaux	Montant des travaux	Durée d'amortissement	Dotation annuelle
Renforcement de l'installation eléctrique rue de Semoine	1 254,33 €	1 ans	1 254,33 €

Vote du budget primitif 2022 : vote des taux des 3 taxes - attribution de subventions aux associations - tarifs - programme de travaux d'entretien et d'investissement - provision pour créances douteuses

1 / Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget général 2022 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 2 169 128 € en section de fonctionnement et à 2 363 937 € en section d'investissement.

2/ Les taux des taxes locales sont maintenus à un taux de **8.24**% sur le foncier non bâti et à un taux de **15,06** % sur la CFE.

Le taux communal du foncier bâti est fixé à **30.42**% (il inclue le taux maintenu de 11% de la commune et le taux de 19,42 % du département transféré en 2021 à la commune dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation. Ce transfert est neutre financièrement pour les administrés).

3/ Le conseil municipal alloue les subventions comme suit :

RASED	160 €	Tennis Club Champenois	600 €
Amicale des écoles		Moto Club	300 €
Amicale des écoles (transport piscine)	770 €	Club philatélique	0€
ADMR	500 €	Cyclo Club	180 €
Amicale des Sapeurs pompiers	150 €	Association 3/4 Mai	1 000 €
Club couture - AFR	180 €	ADEVAL	50 €
Scrabble - AFR	150 €	Dynamome	150 €
Yoga - AFR	180 €	Tennis de table	0€
Club féminin - AFR	150 €	Nouveau Monde (ado)	230 €
Loisirs et Amities - AFR	150 €	nouveau monde Famille	1 000 €
Danse de salons - AFR	180 €	Danses taïtiennes	150 €
Croqueurs de pommes	50 €	Comité des fêtes	1 500 €
Centre de loisirs - AFR	5 000 €	Association les Renards'O	1 000 €
Football club - l'ESNA	1 000 €	Familles de Dragons	180 €
Gymnastique - AFR	180 €	TOTAL	15 940 €

3/ Les différentes tarifications en vigueur (locations, concessions, tarifs périscolaires...)sont maintenus.

4/ Le conseil municipal, vu les dispositions prévues à l'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales, approuvent la constitution de provision pour créances douteuses pour 500 €.

5/ Le conseil municipal adopte à l'unanimité le programme d'investissements qui consiste en :

- Projet autour du bombardement du ¾ mai 1944
- Mise en place de la vidéoprotection
- Acquisition de terrain, réserves foncières (Résidence sénior, logements)
- Aménagement PMR de la Place du Centre
- Travaux de viabilisation ruelle des grands Jardins
- Travaux de voirie derrière la gendarmerie
- Réfection de l'installation électrique de l'église
- Mobilier église
- Couverture de la sacristie
- Construction d'un préau à l'école maternelle

- Travaux d'embellissement de la chapelle (peinture)
- Travaux d'assainissement de l'ancienne gendarmerie et de logements communaux
- Divers logement (mobilier cuisine, salle de bain, chauffe-eaux....)
- Outillage divers

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 20h45 mn Vu par Nous, ROBERT Jean-Claude, Maire de MAILLY LE CAMP pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Le Maire, Jean-Claude ROBERT